

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**Versement anticipé
d'un acompte de
subvention 2013**

Date de
convocation :
13 décembre 2012

Date
d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
1 2 FEV. 2013

Date de
transmission :
1 2 FEV. 2013

Rendue
exécutoire le :
1 2 FEV. 2013

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



**02 - VERSEMENT ANTICIPE DE SUBVENTION
COMPLEMENT A LA DELIBERATION N°3 DU 14 DECEMBRE 2012**

*Au nom de la 1^{ère} commission, Mme Marie-Claire GARREAU,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Par délibération en date du 14 décembre 2012, le Conseil Municipal a décidé d'autoriser le versement anticipé d'avances sur subventions, avant le vote du budget 2013, au bénéfice de certaines associations.

Depuis cette date, l'association « Les Amis du Festival du Film Historique de Compiègne » a également sollicité la Ville pour obtenir une avance de trésorerie destinée à préparer les activités de l'année 2013.

Il vous est, par conséquent, proposé d'autoriser le versement d'une avance de 7 000 € au bénéfice de cette association.

La dépense correspondante viendra en déduction de la subvention allouée en 2013.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,
Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,



ARTICLE UN :

Accepte le versement d'une avance sur subvention pour l'association « Les Amis du Festival du Film Historique de Compiègne » et autorise le versement d'un acompte d'un montant de 7 000 €.

ARTICLE DEUX :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits qui seront inscrits au Budget Primitif 2013.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**Tarifs d'occupation
des salles
municipales**

Date de
convocation :
13 décembre 2012

Date
d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
12 FEV. 2013

Date de
transmission :
12 FEV. 2013

Rendue
exécutoire le :

12 FEV. 2013

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



03 – TARIFS D'OCCUPATION DES SALLES MUNICIPALES

Au nom de la 1^{ère} commission, M. Jean-François CAUX,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,

Il est vous proposé de fixer, à compter du 1^{er} mars 2013, les tarifs pour l'occupation des Salles Municipales comme suit :

CENTRE DE RENCONTRES DE LA VICTOIRE

Caution de 600 € et attestation d'assurance RC

	TARIF 2011	A compter du 1 ^{er} JANVIER 2013		
	Sans branchement électrique supplémentaire	Avec branchement électrique supplémentaire	Sans branchement électrique supplémentaire	Avec branchement électrique supplémentaire
Associations locales	246 €	390 €	251 € (+2.03%)	398 € (+2.05%)
Autres utilisateurs	480 €	616 €	490 € (+2.08%)	629 € (+2.11%)
Réunions politiques	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

SALLES SAINT-NICOLAS

Caution de 600 € et attestation d'assurance RC

	TARIFS 2011	A compter du 1 ^{er} JANVIER 2013			
		SALLE DE LA CHEMINEE		GRANDE SALLE	
		Sans branchement électrique supplémentaire	Avec branchement électrique et matériel supplémentaire	Sans branchement électrique supplémentaire	Avec branchement électrique et matériel supplémentaire
Associations locales pour - Bal - Vin d'Honneur	254€/354€ 300€/400€	259 € (+2%)	361 € (+1.97%)	306 € (+2%)	408 € (+2%)
Associations locales pour - Arbre de Noel -Vente de charité	120€/220€ 180€/280€	123 € (+2.5%)	225 € (+2.27%)	184 € (+2.22%)	286 € (+2.14%)
Autres utilisateurs	480€/580€ 600€/700€	490 € (+2.08%)	592 € (+2.06%)	612 € (+2%)	714 € (+2%)
Réunions politiques	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT	GRATUIT

MAISON DE L'EUROPE

Caution de 600 € et attestation d'assurance RC

	TARIF 2011	A compter du 1 ^{ER} JANVIER 2013
Location de salles de 8h à 22h pour les particuliers du lundi au vendredi	252 €	257 € (+1.98%)
Location de salles de 8h à 22h pour les particuliers Samedi dimanche	505 €	515 € (+1.98%)
Location au-delà de 22h et sans dépasser 02h00	303 €	310 € (+2.31%)
Location de salles de 8h à 22h pour les associations non Compiégnoises, du lundi au vendredi		150 €
Location de salles de 8h à 22h pour les associations non Compiégnoises, Samedi dimanche		200 €
Utilisation de la cuisine par un traiteur en journée de 8h à 18h	41 €	42 € (+2.43%)
Utilisation de la cuisine par un traiteur en soirée de 18h à 02h et le week-end	51 €	52 € (+1.96%)
Assistance technique ou prestation de service par heure et par personne	8 €	8.50 € (+6.25%)
Assistance technique ou prestation de service par heure et par personne le week-end	15 €	15.50 € (+3.33%)
Hébergement de groupe ou individuel, semaine, week-end et jour férié, par nuit et par personne - avec fourniture de draps	15 €	20 € (+ 33,33 %)
Hébergement UNIQUEMENT groupe scolaire du Lundi au Vendredi - sans fourniture de draps	8 €	8.50 € (+5.88%)
Petit déjeuner par personne	4 €	4.50 € (+12.5%)
RAPPEL : Groupes scolaires pour la pause déjeuner / ½ journée	50 €	51 € (+2%)

ABBAYE DE ROYALLIEU

Caution de 600 € et attestation d'assurance RC

	TARIF 2011	A compter du 1 ^{ER} JANVIER 2013	%
<i>Associations et Autres utilisateurs</i>	1 142 €	1 145 €	+ 0.26

SALLES DE REUNION

- Annexe de l'Hôtel de ville
- Espace du Puy du Roy
- Salle Notre Dame de la source (Rue Lavoisier)
- Salle Debussy
- Salle des Capucins

Caution de 300 € et Attestation d'assurance RC

	TARIF 2011	A compter du 1 ^{ER} JANVIER 2013	%
<i>-Associations Compiégnoises -Réunions politiques et syndicales</i>	GRATUIT	GRATUIT	
<i>Autres utilisateurs</i>	77 €	80 €	+ 3.89

S'agissant du **Centre de Rencontres de Bellicart**, le planning est géré par le service des réservations de salles, les sommes demandées pour la location de cette salle (100€) sont versées au CCAS.

LE ZIQUODROME

Caution de 600 € et Attestation d'assurance RC

	TARIF 2011	A compter du 1 ^{ER} JANVIER 2013	%
<i>Associations Locales Musicales et non Musicales</i>	375 €	394 €	+ 5.06
<i>Autres utilisateurs</i>	588 €	618 €	+ 5.10
<u>Prestations supplémentaires</u> <i>1 Technicien (par soirée)</i>		350 €	

Autres Prestations

	Entrée en Vigueur dès l'année 2012
Droits d'entrée pour le spectacle de l'Election de la Reine du Muguet	10 €

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'adopter, à compter du 1^{er} mars 2013, les tarifs pour l'occupation des salles municipales comme indiqués ci-dessus.

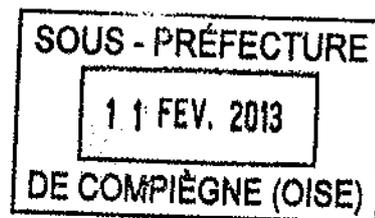
Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Séateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

Remboursements des
droits d'inscription
au Conservatoire de
musique

L'an Deux Mille treize, le **vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45**,
le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de
Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de
M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Date de
convocation :
13 décembre 2012

Date
d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
12 FEV. 2013

Date de
transmission :

12 FEV. 2013
Rendu
exécutoire le :

12 FEV. 2013

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



04 - REMBOURSEMENT DE DROITS D'INSCRIPTION AU CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Au nom de la 1^{ère} commission, Mme Claire AOUN,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,

Les personnes dont les noms suivent, n'ont pu suivre aucun cours en raison d'emplois du temps incompatibles avec les horaires proposés (notamment pour les scolaires) ou pour cause d'obligations purement professionnelles (notamment des mutations).

Sur proposition de son directeur, il vous est donc demandé de procéder au remboursement de droits d'inscription au conservatoire pour l'année 2012/2013, de :

NOM et PRENOM DES ELEVES	MONTANTS
RAMSAYER Géraldine.....	248,00 €
SERE Thomas	115,00 €
BONARD Antoine.....	115,00 €
POMMIER LAVISSE Ombeline	45,00 €
CERDAN Marc Antoine.....	60,00 €
MARBACH Gaëlle	45,00 €
De BELLEFONTAINE MOREAU Roxane	117,00 €
DE LA HAYE Alexandre	105,30 €
DAUBIN Eva.....	60,00 €
SHAWKY Guillaume	117,00 €
RARIVOSON Arnaud	60,00 €
PETITCOLAS Serge	117,00 €
CHAMBRIER Julia.....	104,00 €
TOTAL	1 380,30 €

Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de procéder au remboursement de droits d'inscription au conservatoire pour l'année 2012/2013, des personnes dont le nom est indiqué dans le tableau ci-dessus.

ARTICLE DEUX :

La somme de 1 380,30 € sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 67 article 678 du budget de l'exercice 2013.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Création de postes
pour la crèche multi
accueil de Royallieu

Date de
convocation :

13 décembre 2012

Date
d'affichage :

21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :

41

Nombre de
Conseillers
en exercice :

43

Date
d'affichage :

1 2 FEV. 2013

Date de
transmission :

1 2 FEV. 2013

Rendue
exécutoire le :

1 2 FEV. 2013

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointe,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



05 - CRECHE MULTI ACCUEIL DE ROYALLIEU – RECRUTEMENT DU PERSONNEL

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre de la politique de la Ville menée depuis plusieurs années en faveur de la petite enfance, une crèche multi accueil ouvrira ses portes dès le 1^{er} mars 2013, dans les bâtiments annexes de l'Abbaye de Royallieu.

En accord avec les services de la Protection Maternelle Infantile (PMI) cette nouvelle structure permettra l'accueil de 25 enfants.

Pour mener à bien cette mission, il est nécessaire de procéder au recrutement du personnel spécialisé dans ce domaine.

Il est à noter que les aides financières apportées par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Oise et par le Conseil Général de l'Oise auxquelles s'ajoute la participation des familles, couvriront 75 % du coût des charges de fonctionnement de la crèche multi accueil de Royallieu.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2013.

Compte tenu du nombre de berceaux, il vous est donc proposé de procéder, d'une part, à la création des postes suivants :

- **une infirmière puéricultrice**, dont la rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire de ce grade (indice brut initial 368/341 majoré – indice final 610/512 majoré), poste de catégorie A
- **une éducatrice de jeunes enfants**, dont la rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire de ce grade (indice brut initial 322/308 majoré – indice final 558/473 majoré), poste de catégorie B
- **trois auxiliaires de puériculture**, dont la rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire de ce grade (indice brut initial 298/310 majoré – indice final 413/369 majoré), poste de catégorie C
- **deux agents titulaires du C.A.P. Petite Enfance**, dont la rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire du grade d'adjoint technique 2^{ème} classe (indice brut initial 297/309 majoré – indice brut initial 388/355 majoré), poste de catégorie C
- **un adjoint technique de 2^{ème} classe**, dont la rémunération sera calculée suivant la grille indiciaire de ce grade (indice brut initial 297/309 majoré – indice brut initial 388/355 majoré), poste de catégorie C

et d'autre part, d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à la sélection puis au recrutement des agents correspondants.

... / ...

... / ...

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de procéder à la création des postes indiqués ci-dessus.

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à procéder à la sélection puis au recrutement des agents correspondants.

ARTICLE TROIS :

Autorise Monsieur le Maire à signer les arrêtés, contrats et toutes pièces relatives à ces recrutements.

ARTICLE QUATRE :

La dépense correspondante aux rémunérations de ces agents sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2013.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Création d'un demi
poste de chargé de
mission

Date de
convocation :
13 décembre 2012

Date
d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
1 2 FEV. 2012,

Date de
transmission :

1 2 FEV. 2012,

Rendue
exécutoire le :

1 2 FEV. 2012,

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjointe,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



06 – CREATION D'UN DEMI POSTE DE CHARGE DE MISSION

*Au nom de la 1^{ère} commission, M. Joël DUPUY de MERY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Depuis 2007, pour assurer la préparation et l'organisation du Festival du Film Historique, la Ville recrute, chaque année, un agent contractuel pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre.

Sachant que l'agent qui assure cette mission depuis 2007, occupe également un emploi à temps partiel dans les bibliothèques, et afin d'éviter de solliciter, chaque année, le Conseil Municipal pour recréer cet emploi, il vous est proposé de créer un demi poste permanent complémentaire de chargé de mission pour assurer l'organisation du Festival du Film Historique de Compiègne mais également pour s'occuper de la gestion future du cinéma du centre ville.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la même base que celle des années précédentes (indice brut 683/568 majoré).

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide de procéder à la création d'un demi-poste de chargé de mission. (indice brut 683/568 majoré).

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat correspondant.

ARTICLE TROIS :

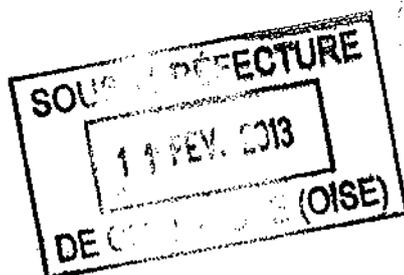
La dépense correspondante à la rémunération de cet agent sera inscrite au budget primitif 2013.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**Projet de restaurant
scolaire en centre
ville – Lancement
d'une consultation**

Date de
convocation :
13 décembre 2012

Date
d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

1 2 FEV. 2012

Date de
transmission :

1 2 FEV. 2012

Rendue
exécutoire le :

1 2 FEV. 2012

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de **COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



07 - CREATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE EN CENTRE VILLE

*Au nom de la 2^{ème} commission, M. Nicolas LEDAY,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre de la politique menée depuis plusieurs années pour créer des lieux de restauration à proximité immédiate des écoles, la Ville projette d'aménager un restaurant scolaire pour les enfants des écoles du centre ville qui actuellement prennent le bus pour aller déjeuner. Un ancien local professionnel contigu à l'école maternelle Jeanne d'Arc, appartenant à la ville, précédemment occupé au rez-de-chaussée par un artisan doreur qui a cessé son activité, vient de se libérer. Il est situé rue de la Baguette.

Le bâtiment comprend deux niveaux et pourrait accueillir 216 rationnaires répartis sur deux services. Les aménagements prévus comprennent notamment :

- la création d'une rampe d'accès aux personnes à mobilité réduite,
- la modification de la façade principale avec la création de baies vitrées pour l'entrée principale et les entrées de services,
- La création de puits de lumière pour améliorer l'éclairage naturel de la salle de restauration de l'étage, le remplacement des châssis existants par du double vitrage isolant,
- L'aménagement du rez-de-chaussée comprend des vestiaires, des sanitaires, l'office de réchauffage, un local pour le personnel, le stockage des produits froids et les accès au premier étage par un escalier et un ascenseur.

Compte tenu des différences de niveau existantes au rez-de-chaussée, celles-ci sont aplanies afin d'optimiser le volume disponible. La livraison des produits froids, le trajet des plats chauds, celui des plateaux sales sont distincts. La salle de restauration ainsi que la laverie se situent à l'étage, au dessus de l'ancien local professionnel et dans les combles inutilisés de l'école maternelle Jeanne d'Arc. L'évacuation des déchets en provenance de la salle de restauration est assurée par un monte charge, vers l'extérieur. Les cheminements et les éléments imposés par les règles d'hygiène sont ainsi respectés. La surface totale de ce projet est de 230 m².

L'aménagement des accès extérieurs prenant en compte les flux consécutifs à la fréquentation du restaurant et de l'école maternelle depuis la rue de la Baguette, est étudié de façon à permettre l'accès aux personnes à mobilité réduite et la création d'espaces dynamiques (jardin potager, bancs) permettant ainsi une approche ludique des usagers de l'école et du restaurant.

Afin de mener à bien ce projet, une consultation d'entreprises spécialisées doit être lancée sous forme de procédure adaptée de travaux selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.

L'opération est divisée en 7 lots comme suit :

- Lot 1 : Gros Œuvre étendu (terrassement, VRD, gros-œuvre, cloisons doublage, faux plafond acoustique, menuiseries intérieures et extérieures, métallerie)
- Lot 2 : Electricité
- Lot 3 : Plomberie chauffage
- Lot 4 : Peintures sols souples
- Lot 5 : Mobilier office de réchauffage
- Lot 6 : Mobilier de restauration scolaire
- Lot 7 : Ascenseur monte-charge

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé.
L'estimation des travaux se monte à 550 000 €/TTC.

... / ...

Un avis de publicité paraîtra au BOAMP et dans un journal d'annonces légales en complément. Le dossier de consultation des entreprises sera déposé sur la plateforme électronique de l'ARC. Le début des travaux est prévu en juillet 2013.

Les critères de sélection des offres seront les suivants :

- Valeur technique
- Prix des prestations

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation et à signer les pièces relatives aux marchés avec les entreprises qui seront désignées par le pouvoir adjudicataire pour réaliser les travaux.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**Occupation du
domaine public pour
la mise en œuvre
d'un réseau haut
débit**

Date de
convocation :
13 décembre 2012

Date
d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
12 FEV. 2013

Date de
transmission :

12 FEV. 2013
Rendue
exécutoire le :

12 FEV. 2013

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le **vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



08 - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL POUR LA MISE EN PLACE D'UN RESEAU HAUT DEBIT

*Au nom de la 3ème commission, Mme Liliane VEZIER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

La Société Téloise sollicite l'autorisation d'occuper le domaine public communal pour le déploiement d'un réseau haut débit et l'installation d'une fibre optique et d'équipements techniques afin de desservir :

L'entreprise « COURANTS ELECTRIQUES FORTS ET FAIBLES (C.E.F.F.) sise avenue Louis Barbillon, spécialisée dans les travaux d'installation électrique.

Cette autorisation, délivrée à titre précaire et révocable, donnera lieu au paiement d'une redevance annuelle d'occupation du domaine public suivant les tarifs fixés par les articles R 20-51 et R 20-52 du Code des Postes et des Télécommunications Electroniques (C.P.C.E.).

Ainsi, la société Téloise sera redevable d'un droit d'occupation du domaine public communal en application des barèmes suivants :

- 1) Dans le cadre d'une utilisation du sol ou du sous-sol, par kilomètre et par artère :
38,68 Euros (base 2012) ;
- 2) Pour les installations autres (chambres de tirage...) :
25,79 Euros par mètre carré au sol (base 2012).

Les montants mentionnés ci-dessus seront révisés chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux Travaux Publics.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs à l'autorisation d'occupation du domaine public communal pour la mise en place d'un réseau de télécommunication haut débit avec la société Téloise afin de desservir l'entreprise « C.E.F.F. sise avenue Louis Barbillon ».

Le montant de la redevance annuelle totale attendue est de l'ordre de 132,43 Euros.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission de la voirie communale,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes administratifs relatifs à l'autorisation d'occupation du domaine public communal pour la mise en place d'un réseau de télécommunication haut débit avec la société Téloise afin de desservir l'entreprise « C.E.F.F. sise avenue Louis Barbillon ».

ARTICLE DEUX :

Autorise Monsieur le Maire à percevoir le montant de la redevance annuelle totale attendue qui est de l'ordre de 132,43 € pour l'année 2013.

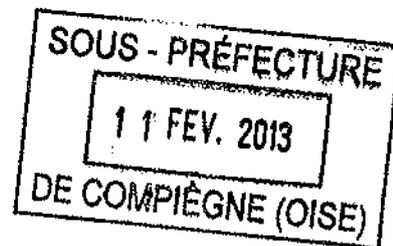
Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Lancement d'une consultation pour les travaux d'entretien des sols sportifs au terrain du Grand Parc

Date de convocation :
13 décembre 2012

Date d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de Conseillers présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Date d'affichage :
1 2 FEV. 2012

Date de transmission :

1 2 FEV. 2012
Rendue exécutoire le :

1 2 FEV. 2012

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

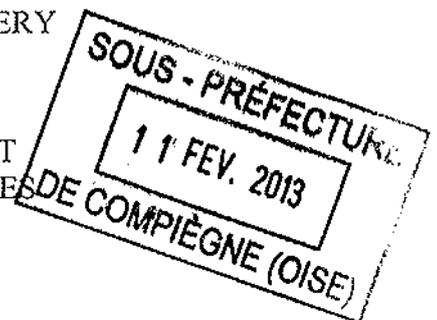
M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



09 - TRAVAUX D'ENTRETIEN DES SOLS SPORTIFS DU STADE EQUESTRE DU GRAND PARC LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

*Au nom de la 3ème commission, M. Christian TELLIER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Le Stade Equestre du Grand Parc est équipé d'infrastructures d'une grande qualité technique susceptibles d'accueillir des activités et disciplines hippiques de haut niveau. Il se compose de deux carrières en sable « tout temps » de 9 000m² et 8 400m², d'une piste engazonnée, de deux paddocks ou aires d'entraînement...

Ce complexe sportif de renommée internationale, organise des manifestations et compétitions de différentes disciplines équestres : concours complet, attelage, dressage, saut d'obstacles, endurance... Aussi, pour assurer la sécurité et la qualité dans l'accueil et le travail des chevaux, la Ville de Compiègne souhaite engager une consultation auprès d'entreprises spécialisées pour réaliser l'entretien des sols sportifs des terrains de sport nécessaires à l'entraînement et à la compétition.

Ces prestations comprennent des travaux de terrassement, de nivellement des sols, de mise en œuvre de sable, de compactage, de reprofilage des carrières, de décompactage, carottage, sablage, drainage des surfaces engazonnées hors semences et engrais. Ces différentes opérations nécessitent l'emploi de matériels adaptés dont le prestataire fera son affaire.

Le présent marché sera passé selon la procédure adaptée en application des articles 26, 27 et 28 du Code des Marchés Publics.

Le principe du marché à bons de commande a été choisi car l'exécution de certaines prestations est ponctuelle, dictée par des mesures de sécurité (intégrité physique des chevaux), des calendriers de compétitions, des intempéries....

Un minimum et un maximum ont été désignés comme suit :

- Montant minimal annuel : 30 000 € HT
- Montant maximal annuel : 140 000 € HT

Le marché sera conclu pour une année, avec la possibilité de reconduire le contrat trois fois, portant ainsi la durée maximale à quatre années. Lors des éventuelles périodes de reconduction, les mini/maxi resteront identiques.

L'estimation annuelle de ces prestations, de l'ordre 80 000 € HT, réalisée par les services techniques municipaux, est basée sur la moyenne des dépenses effectuées pour ce genre de travaux, lors de précédents exercices budgétaires.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Valeur technique
- Prix
- Délai d'intervention.

Un avis de publicité paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P) et/ou dans un journal local.

... / ...

... / ...

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission de la voirie communale,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation et à signer les pièces relatives au marché avec l'entreprise qui sera désignée par le pouvoir adjudicataire pour réaliser les travaux.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Lancement d'une consultation pour les travaux de gros entretien, de réparation et ou de réhabilitation de voirie

Date de convocation :
13 décembre 2012

Date d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de Conseillers présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Date d'affichage :
1 2 FEV. 2013

Date de transmission :
1 2 FEV. 2013
Rendue exécutoire le :

1 2 FEV. 2013

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



10 - TRAVAUX DE GROS ENTRETIEN, DE REPARATION OU DE REHABILITATION DE VOIRIE LANCEMENT D'UNE CONSULTATION

*Au nom de la 3ème commission, M. Eric HANEN,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre de ses programmes annuels d'investissement et de fonctionnement concernant la réalisation de travaux de voirie dans divers sites de la commune, la Ville de Compiègne souhaite engager une consultation auprès d'entreprises spécialisées en application des articles 26, 27 et 28 du Code des Marchés Publics (marchés passés selon la procédure adaptée).

Ces travaux de voirie concernent les prestations suivantes :

- Réparation, réhabilitation, réfection, amélioration et gros entretien.

Le principe du marché à bons de commande a été choisi car l'exécution de certaines opérations est le plus souvent ponctuelle ou dictée par des mesures d'urgence ou de sécurité.

Un minimum et un maximum ont été définis comme suit :

- Montant minimal annuel : 200 000 € HT
- Montant maximal annuel : 700 000 € HT

Le marché sera conclu pour une année, avec la possibilité de reconduire le contrat trois fois, portant ainsi la durée totale maximale à quatre années. Lors des éventuelles périodes de reconduction, les mini/maxi resteront identiques.

L'estimation annuelle des travaux basée sur les exercices budgétaires précédents et réalisée par les Services Techniques municipaux est de 400 000 € HT. Les dépenses relatives à ces divers travaux seront réglées au moyen des crédits inscrits aux Budgets Primitifs correspondants.

Les critères de jugement des offres sont les suivants :

- Valeur technique
- Prix
- Délai d'intervention
- L'indice de sécurité.

Un avis de publicité paraîtra au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (B.O.A.M.P.) ainsi que dans un journal local.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission de la voirie communale,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

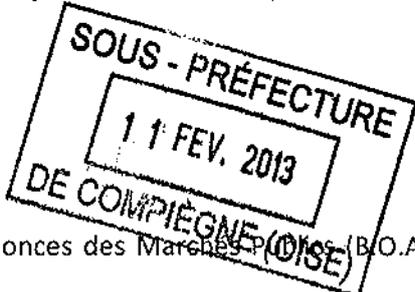
Autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation et à signer les pièces relatives au marché avec l'entreprise qui sera désignée par le pouvoir adjudicataire pour réaliser les travaux.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Cession à la SPA du terrain d'assiette du refuge pour animaux

Date de convocation :
13 décembre 2012

Date d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de Conseillers présents ou représentés :
41

Nombre de Conseillers en exercice :
43

Date d'affichage :
12 FEV. 2013

Date de transmission :

12 FEV. 2013

Rendue exécutoire le :

12 FEV. 2013

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL** de COMPIEGNE s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



**11 - CESSION A LA SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX DU TERRAIN D'ASSIETTE
DU REFUGE POUR ANIMAUX**

*Au nom de la 4ème commission, M. Richard VELEX,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Par convention en date du 12 avril 1969, reconduite par avenant n° 1 du 6 juillet 1991, la Ville de Compiègne a mis gratuitement à la disposition de la SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX (SPA,) le terrain situé 2 avenue de l'Armistice, en bordure de la route de Soissons, afin d'y aménager un refuge pour animaux.

Sur ce terrain qu'elle occupe depuis plus de quarante ans, La SPA projette de réaliser des investissements de nature à améliorer l'accueil des animaux qu'elle propose à l'adoption, notamment une chatterie et souhaite pérenniser son activité en devenant propriétaire des lieux.

L'ensemble parcellaire dont il s'agit, représente une superficie de 4.100 m², cessible au prix unitaire de 15 € HT le m² selon l'estimation des services de France Domaines.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances qui préconise toutefois la recherche d'autres solutions pour assurer les services de la fourrière municipale,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN:

Décide de céder à la Société Protectrice des Animaux, dont le siège social est situé à PARIS, 39 boulevard Berthier, un terrain situé lieudit « La route de Soissons », cadastré section CB n° 159-160-161, au prix de 61.500 € HT.

ARTICLE DEUX :

Confie la rédaction de l'acte de vente à Maître Olivier BEAUVAIS, notaire associé, exerçant 5 bis rue du Dahomey à COMPIEGNE.

ARTICLE TROIS :

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**ZAC du Camp de
Royallieu
Reversement
d'acompte (lot n° 67)**

Date de
convocation :
13 décembre 2012

Date
d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
12 FEV. 2012

Date de
transmission :
12 FEV. 2012

Rendue
exécutoire le :
12 FEV. 2012

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le **vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45**, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



12 - ZAC DU CAMP DE ROYALLIEU – REVERSEMENT D'ACOMPTE (LOT N° 67)

*Au nom de la 4ème commission, Mme Martine FRISE,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Lors de sa séance du 25 septembre 2009, le Conseil Municipal a décidé la cession, à M. Vincent ZALC, du lot n° 67, compris dans le périmètre de la ZAC du Camp de Royallieu, destiné à la construction d'une maison individuelle.

M. Vincent ZALC s'étant désisté, il a sollicité le reversement, à son profit, de l'indemnité d'immobilisation de 10 % remise au notaire au moment de la signature du compromis de vente signé le 20 février 2010.

Pour des raisons relatives à la situation personnelle de M. ZALC, il vous est donc proposé de lui restituer la totalité des fonds, soit 6.390,00 € T.T.C.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide de restituer à M. Vincent ZALC, la totalité des fonds qu'il a versée au titre de l'indemnité d'immobilisation, soit 6.390,00 € T.T.C.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

**PRU – Acquisition
puis cession de
parcelles de l'ilot I a**

Date de
convocation :
13 décembre 2012

Date
d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
1 2 FEV. 2013

Date de
transmission :

1 2 FEV. 2013
Rendue
exécutoire le :

1 2 FEV. 2013

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



13 - PROJET DE RENOVATION URBAINE : ACQUISITION PUIS CESSION DE PARCELLE SISE DANS L'ÎLOT IA 13

*Au nom de la 4ème commission, M. Michel FOUBERT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Dans le cadre du Projet de Rénovation Urbaine du quartier du Clos des Roses, la Société VAL DE FRANCE RESIDENCES, SA HLM, filiale de l'OPAC de l'Oise, doit réaliser une opération de 11 logements individuels sur l'îlot Ia 13.

Cet îlot résultera de la réunion de parcelles communales à usage de voirie et d'espaces-verts, ainsi que d'une parcelle correspondant à une partie de l'emprise foncière appartenant à l'OPAC de l'Oise sise passage Albert Camus et constituée d'une partie du terrain d'assiette du bâtiment B à démolir.

Après que l'OPAC de l'Oise ait donc cédé gratuitement à la Ville de Compiègne le terrain d'assiette du bâtiment B, la Ville de COMPIEGNE cèdera à la Société VAL DE FRANCE RESIDENCES le lot Ia 13 composé des parcelles cadastrées section AR n° 211 – 221 – 224 – 240.

La Société VAL DE FRANCE RESIDENCE projetant de construire 10 logements en accession sociale, pour une surface de plancher de 993,05 m², et un logement locatif PLUS, pour une surface de plancher de 110,48 m², le prix de vente de l'îlot Ia 13 s'élèvera à :

- 120,00 € x 993,05 m² = 119.165,52 € pour les logements en accession,
 - 50,00 € x 110,48 m² = 5.524,20 € pour le logement locatif social
- soit un total de 124.689,72 € HT.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Décide d'acquérir à titre gratuit auprès de l'OPAC de l'Oise, une partie de l'emprise foncière du bâtiment B, une fois que celui-ci sera démolit, correspondant à la parcelle cadastrée section AR n° 240 d'une contenance totale de 814 m².

ARTICLE DEUX :

Décide de prendre en charge les frais de géomètre, de viabiliser le terrain, de supprimer les éventuels réseaux encore présents et d'adapter le profil de l'îlot Ia 13 en fonction des rues de desserte.

ARTICLE TROIS :

Décide de céder au prix de 124 689,72 € HT à la Société VAL DE FRANCE RESIDENCES, l'îlot Ia 13 constitué des parcelles cadastrées section AR n° 211 – 221 – 224 et 240, d'une contenance totale de 2.923 m², ainsi que les droits à construire qui y sont attachés.

ARTICLE QUATRE :

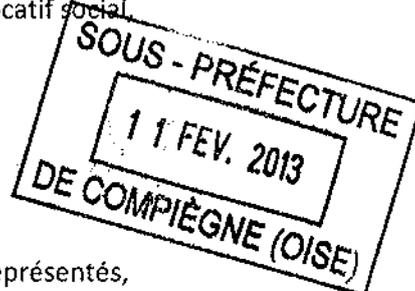
Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes relatifs à cette affaire, ainsi que tout document s'y rapportant.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme



Le Maire de Compiègne,

Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise



MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Restauration scolaire
– Avenant à la
convention signée
entre la Ville et le
CROUS

Date de
convocation :
13 décembre 2012

Date
d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :
12 FEV. 2013

Date de
transmission :

12 FEV. 2013
Rendue
exécutoire le :

12 FEV. 2013

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoints,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



14 - RESTAURATION SCOLAIRE
AVENANT A LA CONVENTION ENTRE LA VILLE ET LE CROUS

*Au nom de la 5ème commission, Mme Sylvie OGER DUGAT,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Afin d'organiser l'accueil et la restauration des enfants scolarisés à l'école élémentaire Hersan au Restaurant universitaire situé 27 rue du Port à Bateaux, une convention entre la Ville et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS) a été signée le 5 octobre 1998.

Le présent rapport a pour objet un avenant à ladite convention modifiant l'article 4 en fixant dorénavant le prix d'un repas à 5,54 € TTC par enfant, et à 6,10 € TTC celui des accompagnateurs, soit une augmentation respective pour chacun d'eux, de 0,20 €. Les autres articles de la convention restent sans changement.

Pour information, la précédente augmentation date du mois de février 2011. Elle se chiffrait à 0,31 € par repas pour les élèves portant le prix à 5,34 € TTC et à 0,20 € amenant le prix d'un repas pour les accompagnateurs à 5,90 € TTC.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Vu l'avis favorable de la Commission des finances,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*



Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UNIQUE :

Décide d'autoriser Monsieur le Maire à signer un avenant modifiant l'article de la convention établie le 5 octobre 1998 entre la Ville de Compiègne et le Centre Régional des Œuvres Universitaires et Sociales (CROUS), afin de porter le prix d'un repas à 5,54 € TTC par enfant, et à 6,10 € TTC celui des accompagnateurs.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET

Tarifs 2013
des entrées
à la patinoire et dans
les piscines pour les
centres de loisirs des
communes de l'ARC
autre que
Compiègne

Date de
convocation :
13 décembre 2012

Date
d'affichage :
21 décembre 2012

Nombre de
Conseillers
présents
ou représentés :
41

Nombre de
Conseillers
en exercice :
43

Date
d'affichage :

12 FEV. 2013

Date de
transmission :

12 FEV. 2013

Rendue
exécutoire le :

12 FEV. 2013

SEANCE DU 8 FÉVRIER 2013

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Etaient présents :

M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;
M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,
M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,
M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,
Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,
Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES
Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,
Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,
Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER
M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,
M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,
Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,
M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE
Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT
Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,
M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,
Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU
M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,
représentée par M. Joël DUPUY de MERY
M. Régis de MONTGOLFIER
représenté par M. Michel FOUBERT
Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT
représenté par M. Michel LECARRERES
M. Abdelhalim BENZADI
représenté par M. Nicolas LEDAY
M. Olivier KOVAL
représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB
M. Romain DONNEUX



14 bis - TARIFS 2013 DES ENTREES A LA PATINOIRE & DANS LES PISCINES POUR LES CENTRES DE LOISIRS DES COMMUNES DE L'ARC AUTRE QUE COMPIEGNE

*Au nom de la 8ème commission, M. Christian TELLIER,
Donne lecture au CONSEIL du rapport suivant,
Mesdames, Messieurs,*

Par délibération du 27 juin 2007, le Conseil Municipal a décidé de la gratuité de l'entrée des piscines et de la patinoire de Compiègne pour les enfants des centres de loisirs des communes de l'ARC.

Cette décision a entraîné une hausse importante de la fréquentation de ces structures par les centres de loisirs qui n'hésitent plus à venir plusieurs fois par semaine, demandant, par la même, des moyens en personnel chargé de la surveillance des bassins et de l'entretien des équipements beaucoup plus importants. De plus, cette fréquence perturbe les autres usagers qui ne peuvent plus bénéficier pleinement des équipements compiégnois pendant les vacances scolaires.

Afin de réguler la fréquentation de ce public et de permettre l'accès à l'ensemble des usagers de ces équipements, il vous est proposé d'abroger cette mesure de gratuité et de demander aux communes adhérentes de l'ARC, une participation sur chaque entrée pour les enfants des centres de loisirs.

Ainsi, les tarifs qui étaient, de 0,71 € par entrée à la piscine et de 3,50 € à la patinoire avant 2007, pourraient être portés respectivement à 0,90 € par entrée à la piscine et à 3,00 € par entrée à la patinoire, s'alignant ainsi sur les tarifs pratiqués pour les groupes.

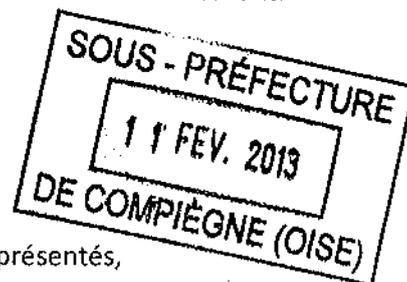
Cette mesure dont les communes seront averties, pourrait prendre effet dès maintenant.

Les autres tarifs, votés le 15 juin 2012, restent inchangés.

*Vu le rapport de présentation ci-dessus,
Sur proposition de Monsieur le Maire,*

Le **CONSEIL MUNICIPAL**,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,



ARTICLE UN :

Adopte le tarif de 0,90 € par personne pour une entrée à la piscine et à 3,00 € par personne pour une entrée à la patinoire, les tarifs 2013 pour les centres de loisirs des communes de l'ARC, autre que COMPIEGNE.

ARTICLE DEUX :

Les autres tarifs, votés le 15 juin 2012, restent inchangés.

ARTICLE TROIS :

Les nouveaux tarifs concernant les centres de loisirs des communes de l'ARC, autre que COMPIEGNE, entrent en vigueur à compter de ce jour.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme



Le Maire de Compiègne,

Philippe MARINI
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

MAIRIE DE COMPIEGNE (Oise)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJETSEANCE DU 8 FÉVRIER 2013**Décisions du Maire**

L'an Deux Mille treize, le vendredi 8 février 2013 à 20 heures 45, le **CONSEIL MUNICIPAL de COMPIEGNE** s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en la salle ordinaire de ses séances, sous la présidence de **M. Philippe MARINI, SÉNATEUR MAIRE** de ladite Ville.

Date deconvocation :

13 décembre 2012

Etaient présents :**M. Philippe MARINI, Sénateur Maire ;**

M. Michel FOUBERT, Mme Anne-Marie-VIVÉ,

M. Eric de VALROGER, Mme Sylvie OGER-DUGAT,

M. Nicolas LEDAY, Mme Evelyse GUYOT, M. Eric VERRIER,

Mme Marie-Claire GARREAU, M. Eric HANEN,

Mme Arielle FRANÇOIS, M. Michel LE CARRERES

Mme Françoise TROUSSELLE, Adjoint,

Mme Marie-Christine LEGROS, M. Joël DUPUY de MERY,

Mme Liliane VEZIER, M. Rémi LEMAISTRE, M. Christian TELLIER

M. Jean-François CAUX, Mme Dominique RENARD,

M. Philippe TRINCHEZ, M. Oumar BA, M. Richard VELEX,

Mme Claire AOUN, Mme Jacqueline LIENARD,

M. Eric WINNEBROOT, Mme Martine FRISE

Mme Christine BRAULT, Mme Catherine LESGUILLON-PERROT

Mme Gilberte CATTIAU, M. Frédéric PYSSON,

M. Michel FUMAGALLI, Mme Solange DUMAY,

Mme Anne SERRET, Mme Théodora GOMA-BALLOU

M. Jean-Marc ISKIN, Conseillers municipaux

Dated'affichage :

21 décembre 2012

Nombre deConseillersprésentsou représentés :

41

Nombre deConseillersen exercice :

43

Dated'affichage :

12 FEV. 2012

Date detransmission :

12 FEV. 2012

Rendueexécutoire le :

12 FEV. 2012

Etaient représentés :

Mme Marie-France GIBOUT,

représentée par M. Joël DUPUY de MERY

M. Régis de MONTGOLFIER

représenté par M. Michel FOUBERT

Mme Geneviève POUYET- TRUCHOT

représenté par M. Michel LECARRERES

M. Abdelhalim BENZADI

représenté par M. Nicolas LEDAY

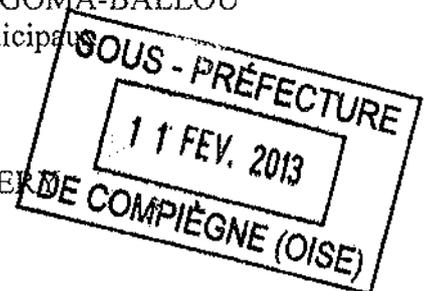
M. Olivier KOVAL

représenté par à Mme Solange DUMAY

Etaient absents :

Melle Doumya BELABEB

M. Romain DONNEUX



15 – DECISIONS DU MAIRE

Monsieur le Maire rend compte au CONSEIL MUNICIPAL des décisions qu'il a prises depuis la séance du vendredi 14 décembre 2012, dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie par le CONSEIL MUNICIPAL.

Le CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications du Maire et sur sa proposition,
Vu les articles L.2122 et 23 résultant du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARTICLE UNIQUE :

Approuve à l'unanimité des membres présents et représentés, les DÉCISIONS MUNICIPALES suivantes :

Décision 42/2012

Décide que la Ville de COMPIEGNE sera autorisée, par convention avec le Centre des Monuments Nationaux, à occuper le Théâtre du Palais de COMPIEGNE.

La convention prendra effet le 1^{er} janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2014.

Les locaux seront mis à la disposition de la Ville de COMPIEGNE moyennant une redevance annuelle de 3.325,32 € TTC réévaluée en fonction de l'évolution de l'indice INSEE du coût de la construction. Les charges, inhérentes à l'occupation, seront prises en charge par la Ville de COMPIEGNE.

Décision 43/2012

Décide d'instituer à compter du 15 Décembre 2012 une régie de recettes pour l'encaissement des droits d'entrées au MUSEE DU CLOITRE SAINT-CORNEILLE.

Cette régie est installée au Cloître Saint-Corneille – Rue Saint-Corneille à COMPIEGNE.

La régie encaisse les produits suivants : Droits d'entrées du Musée.

Les recettes désignées à l'article 3 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- en numéraire,
- chèques bancaires, postaux ou assimilés.

Les encaissements de la billetterie se feront au moyen d'un système de gestion informatisé. Un fonds de caisse de 100 €uros est mis à disposition du régisseur. Le montant maximum de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 500 €uros.

Le régisseur est tenu de verser au comptable public de Compiègne Municipale le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 7, et au minimum une fois par mois.

Le régisseur n'est pas assujéti à un cautionnement.

Le régisseur titulaire percevra une indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur.

Décision 44/2012

Décide d'accepter la vente d'une caméra qui ne correspond plus aux besoins du service des fêtes et cérémonies, répertoriée à l'inventaire communal sous le numéro AUT0000002414, pour une valeur de 220 €uros TTC, après que celle-ci ait été mise en vente sur le site « web-enchères », à M. Dominique BELLET domicilié – 120, rue du Centre – 74260 LES GETS.

Il sera procéder à l'encaissement du produit de cette vente au compte 775 du budget de l'exercice en cours et d'effectuer en parallèle les opérations de sorties d'inventaire.

Décision 45/2012

Décide, pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorière, de contracter auprès de la Banque Postale, une ligne de trésorerie utilisable par tirages aux conditions suivantes :

Montant.....	1 500 000 €uros
Durée	364 jours
Date d'effet du contrat.....	28 janvier 2013
Date d'échéance du contrat	27 janvier 2014
Taux applicable	Eonia + marge de 2,15 %
Bases de calcul.....	Exact/360 jours
Commission d'engagement	3 000 €uros
Commission de non-utilisation....	0,35 %
Taux effectif global (TEG).....	2 ,458 %
Modalités d'utilisation.....	Tirages/versements Procédure de crédit d'office privilégiée Montant minimum 10 000 € pour les tirages Date de réception de l'offre en J avant 15h30 Pour exécution J+1

Décision 46/2012

Décide de prolonger la convention d'exploitation du bar du complexe sportif piscine-patinoire de Mercières que la Ville a conclu, le 15 juin 2006, avec M. Farid BERREDJEB jusqu'au 30 juin 2013.

Afin de tenir compte de la baisse du chiffre d'affaires de l'exploitant, à compter du 1^{er} juillet 2012, les redevances de M. Farid BERREDJEB sont minorées et s'élèvent à :

pour le 2 ^{ème} trimestre 2012	818 €
pour le 3 ^{ème} trimestre 2012	654 €
pour le 1 ^{er} trimestre 2013	709 €
pour le 2 ^{ème} trimestre 2013	818 €

Les redevances 2013 pourront être modifiées dans la mesure où celles-ci sont révisées tous les ans en fonction de l'indice des prix à la consommation connu au 1^{er} janvier de chaque année.

Les autres articles de la convention restent inchangés.

Décision 48/2012

Décide de mettre à la disposition des Associations L'AMICALE DE L'ATELIER et LES VITRAUX D'ISABEAU, un local situé dans la cour de l'Ecole municipale de Beaux Arts, à Compiègne, pour une surface d'environ 35 m².

La convention prend effet le 7 janvier 2013 et se terminera le 31 décembre 2013. Sur demande écrite des Associations, la Ville de Compiègne pourra consentir au renouvellement de la convention, chaque année, dans la limite de douze années consécutives et entières.

Le local est mis à disposition des Associations à titre gratuit. Les frais résultant de l'usage du local et des services liés à son occupation sont supportés par la Ville de Compiègne.

Décision n° 2/2013

Décide d'acquérir par voie de préemption la parcelle sur laquelle un emplacement réservé avait été inscrit, située 3 bis rue de l'Aisne, cadastrée section BZ n° 328, d'une contenance totale de 2.581 m², appartenant à la SCPI dont le siège social est situé à PARIS (75008) 157-159 rue du Faubourg Saint-Honoré.

Il est proposé à la SCPI, propriétaire, de fixer le prix principal de la vente à 90.000 € correspondant à la valeur indiquée dans l'avis du Service de France Domaine en date du 21 janvier 2013.

En cas d'accord de la SCPI sur le prix indiqué ci-dessus, un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois à compter de la notification de la présente décision. Le règlement de la vente interviendra dans les six mois à compter de la notification de la présente décision.

A défaut d'acceptation par la SCPI, du prix indiqué précédemment, le prix sera fixé par le Juge de l'Expropriation. Ce prix sera exclusif de toute indemnité accessoire, et notamment de l'indemnité de réemploi.

Monsieur le Secrétaire Général de la Ville de Compiègne est chargé de l'exécution de la présente Décision qui sera notifiée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne,
- Maître Olivier BEAUVAIS,
- la SCPI, propriétaire,
- Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques de l'Oise.

La présente Décision sera affichée en mairie pendant deux mois.

Outre le recours gracieux qui s'exerce dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir pourra être déposé contre la présente décision au Tribunal administratif d'Amiens – 18 rue Lemerchier, dans un délai de deux mois, conformément aux dispositions de l'Article R.421-1 du Code de Justice administrative.

Fait et délibéré à COMPIEGNE, les jours, mois et an susdits
Et ont signé au registre, les Membres présents,
Pour copie conforme

Le Maire de Compiègne,



Philippe Marini
Philippe MARINI
Sénateur de l'Oise

